

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 décembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013**

**2013 DAC 784** Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Jacques Lusseyran 88 boulevard de Port Royal (5<sup>e</sup>).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Jacques Lusseyran 88, boulevard de Port Royal à Paris 5e;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement, en date du 5 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Jacques Lusseyran 88, boulevard de Port Royal à Paris 5e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Ici a été arrêté par la Gestapo le 20 juillet 1943 Jacques Lusseyran (1924-1971). Aveugle. Résistant dès l'âge de 17 ans. Fondateur du mouvement "Les Volontaires de la Liberté". Responsable de la diffusion du journal clandestin "Défense de la France". Il fut déporté à Buchenwald le 22 janvier 1944.»

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 2 885 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2013, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 13V00149 DAC.

